

Le capital investi dans les mines de l'Etat se monte à 78.000.000 de florins et se compose de 43.000.000 de florins de capital d'actions et 35.000.000 de florins de deux emprunts hypothécaires; un de 16.000.000 de florins à 5 % et l'autre de 19.000.000 de florins à 4 1/2 %.

Les mines de l'Etat ont versé en 1931, à la caisse du Trésor, 1.655.000 florins comme intérêt des deux emprunts hypothécaires et peuvent faire à cette caisse un versement du montant de 1.290.000 florins du capital d'actions investi, soit 3 % de ce capital.

DIVERS

Association Belge de Standardisation
(A. B. S.)

Echantillonnage et analyse des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes

Mesure de la viscosité des huiles de graissage

(Projet soumis à l'enquête publique.)

L'Association Belge de Standardisation met à l'enquête publique le projet d'une méthode standard de mesure de la viscosité des huiles en unités du système C. G. S.

Ce travail est le résultat d'une nouvelle étude faite par la Commission qui a rédigé le Rapport n° 52 : *Echantillonnage et Analyse des Huiles de graissage et des Graisses lubrifiantes*, dont l'A. B. S. publiera prochainement la première édition.

Dès l'origine de ses travaux (le 10 janvier 1928) et, tout en décidant de standardiser la méthode Engler, généralement suivie en Belgique, la Commission exprima l'opinion que, dans l'avenir, la viscosité devrait être mesurée en unités du système C. G. S.

Cette détermination de la viscosité s'étant introduite, au cours des années suivantes, dans la pratique de laboratoires importants du pays, la Commission estima que le moment était venu pour l'A. B. S. d'examiner cette méthode de mesure et sa standardisation éventuelle et, en séance du 29 mai 1931, elle chargea une sous-commission des travaux préparatoires.

Comme conclusion à son étude, effectuée avec l'aide de laboratoires qui mesurent la viscosité des huiles en unités du système C. G. S., la Sous-commission décida qu'il était utile et opportun de présenter à la Commission un projet de standardisation s'inspirant d'une bonne pratique déjà suivie par ces laboratoires.

Dans sa séance du 8 juillet 1932, la Commission entendit le rapport de sa sous-commission et, après un examen approfondi, elle approuva le projet qui lui était soumis.

Le texte publié par l'A. B. S. comprend le rapport de la sous-commission, une note sur la viscosité et sa mesure en unités C. G. S. qui y était jointe, et le projet de méthode standardisée, ce dernier constituant l'aboutissement de l'étude.

Un exemplaire du projet mis à l'enquête publique sera envoyé à toute personne qui versera la somme de 3 francs au compte postal n° 218.55 de M. Gustave L. Gérard, à Bruxelles.

Toutes les observations et remarques auxquelles les propositions de la Commission technique donneraient lieu seront reçues avec empressement au Secrétariat de l'Association Belge de Standardisation, 33, rue Ducale, à Bruxelles, *jusqu'au 31 mars 1933.*

DIVERS

Association belge de Standardisation

(A. B. S.)

PUBLICATIONS

RAPPORT N° 15.

Instructions relatives aux ouvrages en béton armé.

Conformément à la règle qu'elle s'est imposée dès sa fondation, en 1919, l'Association Belge de Standardisation procède à des revisions périodiques de ses travaux, afin de maintenir ceux-ci au niveau des progrès de la technique.

La Commission spéciale compétente va entreprendre, prochainement, la deuxième revision du Rapport N° 15 : *Instructions relatives aux ouvrages en béton armé*, en vue d'y apporter, éventuellement, des modifications que justifieraient les progrès techniques réalisés depuis la publication, en 1929, de la deuxième édition du rapport, et des indications nouvelles sur des points dont l'étude n'a pu être terminée au cours de la première revision.

L'Association Belge de Standardisation invite tous les intéressés qui auraient des observations à formuler concernant le texte actuel des « Instructions » à vouloir bien les communiquer au Secrétariat, 33, rue Ducale, à Bruxelles, *avant le 31 janvier 1933.*